

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME

Question n° 1053—M. Firth:

1. a) Quel est le budget affecté à la lutte contre l'alcoolisme au Canada, b) quelle partie de ce budget est dépensée dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. a) Quel est le budget global consacré à la réhabilitation des alcooliques au Canada, b) quelle partie de ce budget est affectée aux Territoires du Nord-Ouest?

3. a) Combien de personnes sont employées par le gouvernement fédéral et par le gouvernement territorial aux programmes de réhabilitation des alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, b) quelles sont leurs compétences, c) combien d'entre eux sont des autochtones?

(Le document est déposé.)

LES SOMMES AFFECTÉES À LA RECHERCHE MÉDICALE DE 1971 À 1974

Question n° 1524—M. Reynolds:

1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour la recherche médicale en 1971, 1972, 1973 et 1974?

2. A quels organismes cet argent a-t-il été accordé et quels montants ont été alloués à chacun?

(Le document est déposé.)

PIL—LES MONTANTS OCTROYÉS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MONCTON

Question n° 2423—M. Jones:

1. De 1970 à 1975, quel a été le montant annuel accordé en vertu du Programme des initiatives locales, dans la circonscription de Moncton?

2. Pour la même période, combien de projets ont été a) soumis, b) refusés, c) acceptés?

3. Quel est le nom des projets a) acceptés, b) refusés?

4. Combien le gouvernement a-t-il accordé à chaque projet?

5. Combien d'emplois ont été créés par chacun de ces projets?

(Le document est déposé.)

DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le gouvernement juge acceptable la motion n° 47 portant production de documents. Je demande que les autres avis de motion restent au *Feuilleton*.

Des voix: D'accord.

LA CORRESPONDANCE RELATIVE À L'AFFAIRE DU SIM

Motion n° 47—M. Lawrence:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la lettre, de la note de service ou d'autres documents que le solliciteur général a fait parvenir au commissaire de la GRC lui précisant le mandat relatif à une enquête menée par la GRC sur certaines accusations dirigées contre le Syndicat international des marins canadiens.

Pensions du CN

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je propose la motion au nom du député.

(La motion est adoptée.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE CANADIEN NATIONAL

DEMANDE DE RELÈVEMENT DE L'ÉCHELLE D'INDEXATION DES PENSIONS DES CHEMINOTS RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 26 du Règlement. Les raisons pour lesquelles je demande à proposer une motion en vertu de cet article du Règlement sont les mêmes que celles que j'ai avancées tout à l'heure lorsque j'ai demandé à proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement, et je n'essaierai donc pas de les répéter. Si cette motion avait été adoptée par la Chambre, il aurait été inutile d'en présenter une autre maintenant.

● (1510)

Par conséquent, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), je demande l'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre conformément à l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence. Il s'agit de l'annonce faite récemment par le Canadien National, selon laquelle l'indexation au coût de la vie des pensions des employés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 1973 sera insignifiante et qu'aucune indexation ne sera accordée aux employés qui ont pris leur retraite en 1973 et en 1974. En conséquence, la Chambre doit indiquer au Canadien National que cette annonce est tout à fait inacceptable et devrait être révisée immédiatement puisque la Chambre est d'avis que toutes les pensions devraient être augmentées d'un pourcentage au moins égal à la hausse du coût de la vie.

M. l'Orateur: Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a averti la présidence de son intention de présenter cette motion.

Bien que cette question préoccupe beaucoup non seulement le député de Winnipeg-Nord-Centre, mais tous les autres députés également, j'ai insisté par le passé pour que les motions proposées en vertu de l'article 26 du Règlement et qui demandent la tenue d'un débat spécial en dehors des heures régulières de séance de la Chambre pour discuter de la question, portent sur une question qui comporte un élément de crise ou d'urgence qui pourrait faire l'objet de mesures suite au débat tenu à la Chambre, afin d'améliorer ou de rectifier une situation qui est devenue urgente ou qui a atteint des proportions de crise.

La situation mentionnée dans la motion du député nous préoccupe beaucoup. Cependant, je suis certain que le député sait qu'elle nous préoccupe depuis déjà quelque temps. Peut-être mieux que tout autre député, il a su profiter d'un certain nombre de procédures de la Chambre pour signaler le problème des retraités à l'attention de celle-ci. Il en a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises et elle se présentera encore sous diverses formes, au cours de la présente session et des sessions ultérieures.